



Les dossiers d'inscriptions sont à retirer en mairie et à télécharger sur le site internet de la commune aux dates indiquées par celle-ci.

L'inscription aux différents services sera refusée pour tout dossier incomplet.

Vous devez donc fournir les documents suivants au moment de la remise du dossier :

- La fiche administrative
 - Un avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le règlement financier et votre RIB si vous désirez régler par prélèvement
- Les justificatifs des employeurs (seulement pour le centre de loisirs du mercredi)
 - La fiche de préinscription pour le centre de loisirs du mercredi
 - Une attestation d'assurance scolaire

